

Crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces des rues de la mesure 1.4a3 du projet d'agglomération situés aux alentours du projet « Posteimmobilier » et liés au projet *Delémont marée basse*

PREAMBULE CONCERNANT LE PROJET D'AGGLOMERATION

L'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces du quai de la Sorne et de la route de Moutier (partie Ouest) est planifié dans le projet d'agglomération depuis la première génération (2007). Un paquet de mesures 1.4a a été défini avec l'objectif d'améliorer l'attractivité du centre-gare pour les piétons et les cyclistes, notamment en réduisant l'emprise de l'automobile et le trafic de transit motorisé en général. Cela dans le but de rendre les espaces publics plus agréables, conviviaux et sécurisés. Le concept de réaménagement des rues du centre-gare est composé de 3 mesures : 1.4a1 (avenue de la Gare), 1.4a2 (rues de la Molière et de la Maltière) et 1.4a3 (quai de la Sorne et Ouest de la route de Moutier). Elles se retrouvent également dans la planification communale, principalement dans le Plan directeur des déplacements de 2013 et dans le Plan directeur communal de 2016.

La mesure 1.4a3 est définie en priorité A du Projet d'agglomération de 3^e génération. Ce dernier étant désormais en passe d'être reconnu par la Confédération, la mesure obtiendra un cofinancement à hauteur de 30 ou 35 % dans le cadre du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA).

1. CONTEXTE LIE AU PROJET « POSTEIMMOBILIER » ET DELEMONT MAREE BASSE

1.1 Lien avec le projet « Posteimmobilier »

La sous-utilisation et la vétusté de l'actuel bâtiment postal d'un côté, ainsi que les réflexions sur le quartier de la gare de l'autre, ont incité la Poste à envisager un développement de plus grande ampleur sur ses parcelles et celle qui appartenait initialement à la Municipalité. Un mandat d'études parallèles a été organisé en 2016 et 2017. Sur la base du projet lauréat, un projet immobilier a été développé avec une entreprise totale. Un permis de construire a été délivré pour le futur complexe qui sera doté d'un parking souterrain, de commerces, d'un hôtel, de bureaux et de logements. Les travaux débiteront en septembre.



Images du projet – vues des côtés Sud (Place de la Gare) et Nord (Quai de la Sorne)

De par sa localisation très stratégique sur la place de la Gare, la mixité des programmations qu'il offre et le montant des investissements qu'il implique, le projet « Posteimmobilier » revêt une grande importance pour le développement de Delémont et de sa région. L'espace public libéré par le projet permettra à terme d'étendre la place de la Gare et la Gare routière en particulier, en cas de besoin. Il est dès lors important que la Municipalité de Delémont aménage les conditions-cadres nécessaires à la bonne réalisation du projet afin d'adapter et valoriser les espaces publics attenants.

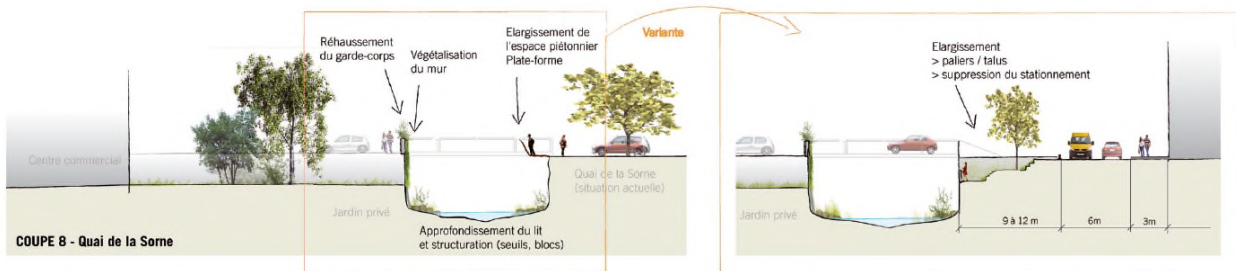
1.2 Coordination avec le projet *Delémont Marée Basse*

Les travaux sont directement liés au projet *Delémont Marée Basse* qui prévoit le réaménagement de la Sorne à travers l'ensemble de la ville dans le cadre de la protection contre les crues. Il est prévu de refaire le lit et les berges de la Sorne dans le secteur du quai de la Sorne. Il s'agit de la séquence Centre amont (lot 3).



Extrait du Plan directeur localisé
« Aménagement de la Sorne et de ses abords »
(2011) adopté par le Conseil de Ville

La berge située au Sud pourrait être aménagée avec des gradins descendant sur la rivière afin de créer un espace public attractif tout en réaménageant le lit du cours d'eau.



Plan directeur localisé « Aménagement de la Sorne et de ses abords » (2011),
coupes dont la variante avec gradins au quai de la Sorne

2. PERIMETRE ET CONTENU DE L'ETUDE

Les projets « Postimmobilier » et *Delémont Marée Basse* imposeront des adaptations importantes des espaces situés aux alentours, en particulier : le quai de la Sorne, la rue des Texerans et le passage de la Poste. Pour ces rues et afin de permettre le raccordement des deux bâtiments à venir, il faudra profiter d'adapter et d'assainir les réseaux souterrains et les surfaces concernées. Le giratoire des Texerans situé au nord-ouest du périmètre et la place de la Gare ont été réaménagés récemment (en 2016) et ne nécessitent pas de travaux importants.



Périmètre d'étude en bleu et périmètre du projet « Posteimmobilier » en orange (source : géoportail modifié, 2019)
<https://geo.jura.ch/s/OWki>

Les réaménagements du quai de la Sorne et de la route de Moutier devront être coordonnés avec le Projet d'agglomération de Delémont (mesure 1.4a3) et avec le projet *Delémont Marée Basse* séquence Centre amont (lot 3) dont les études sont en cours.

Les aménagements devront permettre un écoulement fluide du trafic automobile et garantir des traversées sécurisées pour les piétons et les cycles. Un assainissement des réseaux communaux (eaux usées et eau potable, électricité, gaz) et de l'éclairage public sera nécessaire, soit pour les rénover et les améliorer, indépendamment du projet immobilier, soit pour garantir l'alimentation des futurs bâtiments. Pour des raisons évidentes de coordination entre les différents chantiers communaux, il est nécessaire de réaliser rapidement l'étude des travaux qui devront être entrepris par la Commune au niveau des rues en particulier.

Les objectifs du mandat sont donc multiples. Ils impliquent des compétences dans différents domaines spécifiques nécessitant la constitution d'un groupement d'étude regroupant des spécialistes avérés. Ces objectifs peuvent être résumés ainsi :

Réseaux techniques

Analyse des adaptations requises aux différents réseaux techniques en fonction des besoins ; évaluation des opportunités à saisir pour renouveler et améliorer ces infrastructures souterraines dans le secteur, voire au-delà ; coordinations étroites avec les SID, Regiogaz et le Service UETP.

Mobilité et transports

Analyse des adaptations requises au réseau de mobilité douce et au réseau routier ainsi qu'à la mobilité électrique promue par les SID ; coordination à assurer avec les arrêts de transports publics et les nombreux passages des bus (accès à la gare routière) ; évaluation des interfaces avec le projet « Posteimmobilier » : débouché sur le réseau routier, transition avec les espaces publics, passage de la Poste qui se situe sur le tracé direct entre Gare Sud et la Vieille Ville, identification des contraintes liées aux différents modes (voitures, bus, cycles, piétons, camions de livraison, etc.).

Espaces publics

Analyse des aménagements complémentaires sur le domaine public renforçant notamment l'intégration du projet « Posteimmobilier » dans le site ; évaluation des interfaces entre les deux futurs bâtiments et les espaces publics qui les jouxtent, en particulier l'ouest de la place de la Gare et le quai de la Sorne ainsi que le Pont de la Maltière ; valorisation de la Sorne et analyse des aménagements à mettre en place aux abords du cours d'eau en assurant une fonction sociale et de loisirs - coordination avec le projet *Delémont Marée Basse* essentielle ; définition de principes pour l'aménagement de liaisons de mobilité douce attractives, efficaces et sécurisées ; prise en compte des objectifs et mesures définis par les différentes planifications sectorielles communales, y compris l'éclairage public qui est traité dans les réseaux des SID.

En général

Estimation des coûts des différentes opérations, définition des principes de répartition des frais entre les différents intervenants, accompagnement de la réflexion sur le choix du mode de financement de la part communale (fonds d'entretien, crédit-cadre, crédits spécifiques à voter) ; établissement d'un calendrier

à la fois ambitieux et réaliste ; identification des contraintes liées à la planification et à la réalisation des travaux, coordination de la gestion des flux avec d'autres éventuels chantiers communaux.

Sous l'angle financier, les déplacements de conduites imposés par les futurs bâtiments devraient être supportés par le projet et non par la Commune. La Commune devrait quant à elle financer les plus-values liées aux opportunités à saisir pour des bouclages ou la remise à neuf de certaines conduites.

3. COHERENCE A GARANTIR AVEC LES PLANIFICATIONS COMMUNALES

Toutes les études et planifications communales devront naturellement être prises en compte, en particulier : Aménagement local - Conception directrice « Delémont, Cap sur 2030 » (version adoptée par le Conseil de Ville le 1^{er} juin 2015), Plan directeur communal (version adoptée par le Conseil communal le 13 juin 2016), Cadastre du bruit routier, Conception directrice et Plan directeur de l'énergie, Plan directeur des déplacements, Plan directeur de la mobilité douce, Plan directeur localisé des rues du Centre-gare de Delémont, Etude générale de stationnement, Plan directeur des espaces publics et des espaces verts, Plan directeur Nature en ville, Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau, Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), Plan général d'alimentation en eau potable (PGAE), Projet d'agglomération de 3^e génération (planification régionale), Plan directeur localisé « Aménagement de la Sorne et de ses abords ».

4. ORGANISATION AVEC LES MANDATAIRES - GROUPE D'ETUDE PLURIDISCIPLINAIRE

Afin d'assurer un parfait déroulement des études qui impliquent de nombreux partenaires, un organigramme sera mis en place. Un comité de pilotage communal composé des services techniques communaux assurera le suivi des études, en collaboration étroite avec les responsables des projets « Postimmobilier » et *Delémont Marée Basse*. Le mandat reposera sur le Règlement SIA 103 (2014) concernant les prestations et honoraires des ingénieur-e-s civil-e-s. Seules les phases liées aux études préliminaires et à l'avant-projet sont concernées.

5. DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT

Le montant des réaménagements nécessaires n'est pas connu à ce jour : c'est l'objectif même de l'étude de faire l'analyse des besoins et un devis, dans le cadre d'un avant-projet. Le montant des honoraires et des frais d'étude a été défini sur la base des normes SIA applicables, soit environ Fr. 190'000.- TTC au total qui seront adjugés en deux phases (études préliminaires puis avant-projet). Ce crédit de Fr. 190'000.-, inscrit au plan financier des investissements 2019, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale s'élèvera annuellement à Fr. 24'700.- (intérêts 3 % et amortissement 10 %). A noter qu'il n'y a pas de participation financière des Services industriels.

6. SUITE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Le rôle de la Commune est déterminant en ce qui concerne la suite du processus de planification et la réalisation de la mesure 1.4a3 du Projet d'agglomération et des projets « Postimmobilier » et *Delémont Marée Basse*. Les crédits concernant les différents lots des équipements à réaliser sont intégrés au plan financier des investissements.

7. PRÉAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal prie le Conseil de Ville de bien vouloir suivre sa proposition et d'accepter le crédit d'étude de Fr. 190'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger

ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 19 septembre 2019 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 17 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

arrête

1. Le crédit d'étude de Fr. 190'000.- pour l'assainissement des réseaux souterrains et des surfaces des rues de la mesure 1.4a3 du projet d'agglomération situés aux alentours du projet « Postimmobilier » et liés au projet *Delémont marée basse* est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Christophe Günter

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 septembre 2019